

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

7^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-7-3

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté

**CRHF (CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES) :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 3 FONDS DOCUMENTAIRES PAR LE
DEPARTEMENT ET CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX**

Résumé : Suite à la dissolution du Centre Départemental d'Histoire des Familles de Guebwiller (CDHF), l'association CRHF sollicite la mise à disposition par le Département des fonds documentaires qui avaient été mis à disposition du CDHF.

Le Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF), à Guebwiller, a fermé ses portes en juillet 2015. L'assemblée générale extraordinaire de l'association, le 28 septembre 2015, a décidé d'une dissolution anticipée volontaire, assortie de la liquidation de l'association.

Le patrimoine de l'association est composé d'une collection d'ouvrages et de documents généalogiques qu'elle a elle-même constituée et de divers équipements et fournitures de bureau qu'elle a acquis.

L'assemblée générale extraordinaire du CDHF, tenue le 10 février 2016, a voté la dévolution de son patrimoine propre à la nouvelle association « Centre de recherche sur l'histoire des familles », créée pour prendre la succession du CDHF.

Le Département avait mis à disposition gracieuse du CDHF les fonds documentaires suivants :

- le fonds GANTER constitué par la bibliothèque de M. André GANTER, cédé par ce dernier au Département,
- un fonds de microfilms des registres paroissiaux et d'état civil de toutes les communes du département du Haut-Rhin (XVI^{ème} - XIX^{ème} siècles),
- des photocopies de registres paroissiaux,
- une série de répertoires et publications de services d'archives.

Le CRHF a saisi le Département pour lui demander de bénéficier de cette même mise à disposition afin de pouvoir assurer son activité d'assistance du public dans les recherches généalogiques et, plus généralement, disposer des documents nécessaires à la réalisation de son objet social.

Il est proposé de donner une réponse favorable à cette demande et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention, aux mêmes conditions que celles faites auparavant au CDHF.

Par ailleurs, le CDHF bénéficiait de conventions d'occupation de 2 locaux :

- pour les locaux sis 5 place Saint Léger à Guebwiller, siège de l'association et centre d'accueil des personnes désirant réaliser des recherches généalogiques. Ces locaux appartiennent à la Ville de Guebwiller et font l'objet d'une convention entre la Ville et le Département ;
- pour les locaux situés dans l'enceinte de l'antenne départementale, rue Théodore DECK à Guebwiller, servant de lieux de stockage de documents.

Il est proposé de transférer le bénéfice de l'occupation desdits locaux au CRHF, sachant que, compte tenu des sommes en jeu pour les locaux de la rue Théodore DECK (moins de 4 500 € sur l'année), le Président du Conseil départemental a compétence, en vertu des délégations consenties par le Conseil départemental, pour signer les documents afférents.

Il est donc proposé d'approuver et d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention d'occupation au bénéfice du CRHF des locaux sis au 5 place Saint Léger à Guebwiller.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de mise à disposition gratuite des fonds documentaires au bénéfice du CRHF et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer;
- d'approuver la convention d'occupation des locaux sis au 5 place Saint Léger à Guebwiller au bénéfice du CRHF et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN